

## Conditions générales de vente

1. Les présentes conditions générales forment le contrat liant les parties et concernent d'une part, « le Client », Le Client étant défini comme étant la personne représentant valablement une personne morale ou sa propre affaire ou encore un consommateur au sens de l'article I.1, 2° du Code de droit économique et marquant son accord sur le bon de commande, offre ou contrat de services émis par Beautifood srl. Par conséquence, le Client ne peut invoquer l'application de ses propres conditions générales ou particulières, même si celles-ci prévoient qu'elles sont les seules à être d'application. L'absence de mise en œuvre d'une clause établie dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme une renonciation de Beautifood srl à s'en prévaloir. Le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente et en avoir pris connaissance, consultables à tout moment à l'adresse [www.beautifood.be](http://www.beautifood.be)

2. Les offres de Beautifood srl sont faites sans engagement mutuel. Beautifood ne pourra être considéré comme engagé que pour autant que l'offre ait été acceptée par écrit par les deux parties et que les acomptes demandés aient été payés. En toute hypothèse, les prix contenus dans l'offre ne seront plus valables si l'offre n'a pas été acceptée par le client et par Beautifood srl dans un délai de quinze jours à dater de la date mentionnée sur le document d'offre.

3. L'offre est calculée pour le nombre de convives prévu. Tout changement du nombre de participants entraîne de facto une modification du prix en relation avec la répartition des frais fixes tels que le personnel et le matériel. En toute hypothèse, les conditions de travail au « forfait » obligent Beautifood srl à revoir ses prix si le nombre présumé ou commandé est inférieur de plus de 10 % à celui communiqué lors de l'établissement de l'offre au « forfait ». Lors de l'exécution de travaux au « forfait », tout retard ou arrêt non prévu dans les conditions convenues, sera facturé au Client.

4. Une augmentation des prix des matières premières, du matériel ou des salaires éventuels intervenant entre la commande et son exécution donnera automatiquement lieu à un réajustement des prix qui ne sont établis que sous cette réserve expresse, sans que cette augmentation ne puisse excéder 25 % du montant de l'offre acceptée.

5. Toute modification intervenant après l'acceptation de la commande devra être transmise à Beautifood srl par écrit au plus tard sept jours avant le début de l'événement, étant entendu que Beautifood srl se réserve dans ce cas le droit de modifier son offre en conséquence. Le Client s'engage en particulier à notifier par écrit toute augmentation du nombre d'invités au plus tard deux jours avant le début de l'événement. Si le client prévient d'une augmentation du nombre d'invités moins de deux jours avant le début de l'événement, il marque son accord pour que les invités supplémentaires lui soient comptés à 125 %. Dans l'hypothèse où, sans que le Beautifood srl n'en ait été avertie dans les conditions décrites ci-avant, le nombre d'invités présents viendrait à être supérieur au nombre d'invités annoncés, le client accepte que les invités supplémentaires lui soient comptés au montant convenu dans la commande, majoré de 50 %.

6. Le Client s'assurera que l'accès de ses locaux et leur alimentation électrique, climatisation éventuelle et raccordements sont en tous points conformes aux caractéristiques et normes techniques du matériel utilisé.

7. Les prix mentionnés dans l'offre ne tiennent pas compte des difficultés d'organisation rencontrées sur certains sites et peuvent être revus selon les circonstances.

8. Beautifood srl décline toute responsabilité quelconque pour les dommages de toute nature affectant les biens du Client ou appartenant aux participants, bien que ces dommages résultent de sa faute lourde ou légère, non intentionnelle, et quel que soit l'endroit où ces biens aient été déplacés ou entreposés.

9. Une annulation de commande par le Client doit obligatoirement avoir lieu par écrit. En cas d'annulation de la commande par le client moins de dix jours avant l'événement, le Client s'engage à indemniser Beautifood srl à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 50 % du prix du marché conclu, outre le remboursement à Beautifood srl de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation. En cas d'annulation de la commande par Beautifood srl pour des raisons de force majeure, d'évènement échappant à son contrôle ou à défaut de paiement par le Client des acomptes prévus à l'article 13 des présentes conditions générales, aucune indemnité ne sera due par Beautifood srl. Par force majeure, il y a lieu d'entendre tout événement soudain, pour des raisons environnementales, économiques et de facilité, le imprévisible, indépendant de la volonté de Beautifood srl, rendant l'exécution de ses obligations impossible tels qu'un incendie, une catastrophe naturelle, une tempête, explosion, un tremblement de terre, un acte ou règlement d'une autorité publique ou une décision d'un tribunal, une grève, un lock-out, attentats terroristes ou conséquences d'attentats, une maladie (épidémie, pandémie telle le Corona-virus), un lock-down ou toutes autres formes de troubles sociaux ; l'absence de courant électrique ou d'autres services essentiels, la défaillance de moyens techniques ou toute cause autre ou similaire qui échappent au contrôle raisonnable Beautifood srl. En cas d'annulation du Contrat pour cause de force majeure temporaire, les parties sont fondées à demander le report de l'événement (révision du contrat) qui devra être exécuté dans l'année suivant la date de la survenance de la force majeure. L'ensemble des sommes déjà versées ou exigibles à la date de la survenance de la force majeure resteront acquises à Beautifood srl. En tout état de cause, les parties s'engagent à trouver une solution à l'amiable afin de pouvoir exécuter au maximum le présent Contrat. En cas d'annulation du Contrat pour cause de force majeure définitive, l'ensemble des sommes déjà versées par le Client ou exigibles à la date de l'annulation resteront acquises à Beautifood srl, sauf pour le Client ayant la qualité de consommateur au sens du Code de droit économique à qui l'acompte versé sera remboursé par Beautifood srl.

10. Si le Client est une société ou un particulier établi en Belgique, un acompte de 30% du total de l'offre traiteur estimée, peut être facturé au client dès réception de sa confirmation écrite de l'offre. Seule la réception du paiement de l'acompte, représentant 30 % de l'offre estimée, confirmera l'exécution des prestations convenues. En cas de prestations supplémentaires, Beautifood srl se réserve le droit d'adresser une facture complémentaire après l'événement. Si le Client est une société ou un particulier établi hors Belgique, un acompte de 100% du total de l'offre traiteur

estimée peut être facturé. Cet acompte est à payer au plus tard une semaine avant la date de l'événement. En cas de prestations supplémentaires, Beautifood srl se réserve le droit d'adresser une facture complémentaire après l'événement. Pour tous les Clients (Belgique et hors Belgique), à défaut de paiement des acomptes à échéance, Beautifood srl se réserve le droit d'annuler ou suspendre l'évènement sans préavis ni indemnités et sous réserve de tous droits ainsi que d'exiger le paiement de plein droit et sans formalités des indemnités prévues à l'article 12 des présentes conditions générales.

11. Toutes les factures sont payables au grand comptant, net et sans escompte, en euros, sur le compte mentionné sur la facture. Toute facture est adressée uniquement au cocontractant soit à la personne physique ou morale qui a signé et confirmé l'offre ou le bon de commande de Beautifood srl. Toute somme impayée à l'échéance donnera lieu au paiement de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de retard de 1% par mois et d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% avec un minimum de 125 euros à titre de dommages et intérêts. Beautifood sera redevable de la même indemnité forfaitaire, à défaut de fournir le(s) service(s) commandé(s) par le Client au moment convenu, sauf cas de force majeure ou évènement échappant à son contrôle. Beautifood srl privilégie l'envoi des factures exclusivement par voie électronique (format PDF). Sauf demande contraire expresse adressée par le Client dans les quinze jours à compter de la signature de l'offre ou bon de commande, le Client s'engage à recevoir les factures Beautifood srl tout au long de la relation contractuelle et à titre définitif, sur l'adresse email avec laquelle il a confirmé l'offre ou le bon de commande, et ce à l'exclusion de toute plateforme particulière propre au Client. Par les présentes, le Client s'engage à relever cette adresse email au début de chaque mois, pour prendre connaissance de la facture adressée par Beautifood srl. En cas de changement ou de problème avec cette adresse email, le Client s'engage à contacter sans délai le service comptable de Beautifood srl : [info@beautifood.be](mailto:info@beautifood.be). En cas de fausse adresse email ou manœuvres illicites, Beautifood srl se réserve le droit d'engager des poursuites pénales contre le Client.

12. La location éventuelle de matériel se fait sous la seule et entière responsabilité du Client, qui sera tenu d'indemniser toute perte et dégât généralement quelconques pouvant survenir à ce matériel, même fortuit. Ainsi, notamment, tout dégât occasionné au nappage (brûlures, taches, ...) ou au matériel sera facturé au Client.

13. Les parties conviennent expressément qu'une facture non valablement contestée dans les huit jours de la date de la facture, par écrit, sera considérée comme acceptée.

14. Dans le cas où une réclamation serait fondée, la responsabilité Beautifood srl ne pourra dépasser la valeur de la marchandise fournie. En toute hypothèse, Beautifood srl décline toute responsabilité du chef de retards ou défaut de livraison en cas de difficultés d'accès aux locaux du client ou d'insuffisance dans la préparation de ces locaux, et plus généralement en cas de force majeure ou d'évènements échappant à son contrôle. Le Client s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires pour le type d'évènement qu'il organise, en particulier pour le matériel qui lui est confié.

15. La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'altère pas la validité des autres dispositions.

16. La présente convention est soumise au droit belge et toute contestation y relative sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.